

Précis

Le harcèlement et la violence dans les milieux de travail au Canada : cela [NE] FAIT [PAS] partie de la description de tâche



Western
Centre for Research & Education on
Violence Against Women & Children



CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA



Précis

D'octobre 2020 à avril 2021, près de 4 900 travailleurs et travailleuses des différentes parties du Canada ont participé à un sondage sur le harcèlement et la violence au travail. Les résultats de l'enquête sont clairs : un trop grand nombre de travailleurs et travailleuses du Canada font l'objet de harcèlement et de violence au travail. Les résultats du sondage aideront les gouvernements, les employeurs et les syndicats à prendre des mesures pour assurer plus de sécurité au travail au Canada.

Nous avons constaté que ...

7 travailleurs et travailleuses sur 10 au Canada ont vécu une forme de harcèlement et de violence au travail.

Les résultats indiquent plus précisément ce qui suit :

- Les travailleurs et travailleuses ont été assujettis à trois principales formes de harcèlement et de violence :
 1. Le harcèlement et la violence n'ayant pas un caractère sexuel;
 2. Le harcèlement et la violence à caractère sexuel;
 3. Le harcèlement et la violence en ligne.
- Depuis deux ans :
 - o **65 %** des personnes répondantes ont fait l'objet d'une forme de harcèlement et de violence à caractère non sexuel.
 - o **43,9 %** des personnes répondantes ont fait l'objet d'au moins une forme de harcèlement et de violence à caractère sexuel au travail.
- o **26,5 %** des personnes répondantes ont fait l'objet d'au moins une forme de harcèlement en ligne.
- Les travailleurs et travailleuses ne sont pas tous visés également. Les personnes répondantes autochtones avaient des taux de harcèlement et de violence à caractère non sexuel et de harcèlement et de violence à caractère sexuel considérablement plus élevés que les autres.
- La majorité des auteurs étaient des tiers, comme par exemple des clientes ou clients (**28 %**) ou des collègues de travail (**25 %**).
- Près de **1 sur 2** (43,3 %) des travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel et de **1 sur 3** (28 %) de ceux qui ont fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel ont indiqué que cela avait eu des effets sur leur santé et leur bien-être.
- **70 %** des travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel se sont absentés du travail à cause des effets négatifs du harcèlement et de la violence.
- **88 %** des travailleurs et travailleuses qui ont fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel ou de harcèlement et de violence à caractère sexuel ont été « mutés, suspendus ou renvoyés ou ont perdu un ou des quarts de travail » à cause du harcèlement et de la violence.
- La majorité des travailleurs et travailleuses qui ont signalé le harcèlement et la violence a indiqué que cela n'avait rien changé et environ **1 sur 4** d'entre eux a indiqué que le fait de la signaler **avait aggravé la situation**.

Au sujet de l'enquête

L'enquête a été menée grâce à une association entre le Congrès du travail du Canada (CTC) et le centre de recherche et d'éducation sur la violence faite aux femmes et aux enfants de l'Université Western (CREVAWC). Les principales chercheuses étaient Barb MacQuarrie, Adriana Berlingieri et Sandy Welsh. L'enquête a compris deux volets : un sondage en ligne accessible du 21 octobre 2020 au 21 avril 2021 et des entrevues avec 34 personnes répondantes. Au total, 4 878 travailleurs et travailleuses ont participé à l'enquête.

Définition du harcèlement et de la violence

Les recherches antérieures portent à croire que les travailleurs et travailleuses faisant l'objet de harcèlement et de violence ne le reconnaissent pas toujours. Pour bien comprendre ce que vivent les travailleurs et travailleuses, l'enquête n'a pas employé une définition unique du harcèlement et de la violence. On a plutôt demandé aux personnes répondantes d'indiquer les comportements ou les pratiques dont elles faisaient l'objet au travail. L'équipe de recherche a réparti ces comportements et pratiques abusifs entre les 3 catégories suivantes afin de mieux comprendre le détail de l'expérience des travailleurs et travailleuses :

- **Harcèlement et violence à caractère non sexuel**, comme par exemple l'intimidation verbale, les échéances déraisonnables, les menaces et l'agression physique;
- **Harcèlement et violence à caractère sexuel**, y compris des comportements et des pratiques comme les conversations à caractère sexuel, le taquinage fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et l'agression sexuelle;
- **Harcèlement et violence en ligne**, y compris des comportements tels que les courriels

menaçants, les images sexuellement explicites dans des communications professionnelles et les commentaires ou textes agressifs.

Qui est le plus affecté?

L'enquête a indiqué que certains groupes de travailleurs et travailleuses ont des taux de harcèlement et de violence plus élevés que les autres :

- Les femmes et les personnes ayant des identités de genre variées étaient plus susceptibles de faire l'objet du harcèlement et de la violence sous toutes leurs formes. **73 %** des personnes répondantes ayant des identités de genre variées et **46 %** des femmes répondantes ont indiqué avoir fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel depuis deux ans.
- **2 sur 3** (76 %) des travailleurs et travailleuses ayant un handicap ont fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel et **plus de la moitié** (55 %) d'entre eux ont subi du harcèlement ou de la violence à caractère sexuel.
- Les membres de la communauté 2SLGBTQI+ avaient des taux de harcèlement et de violence plus élevés que les autres. **62 %** des personnes répondantes s'identifiant à la communauté LGBTQ2S+ ont indiqué avoir fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel.
- Les personnes répondantes autochtones avaient des taux de harcèlement et de violence considérablement plus élevés que les autres, soit de **79%** pour la catégorie non sexuelle et de **47,8 %** pour la catégorie sexuelle.

Au cours d'entrevues, des travailleurs et travailleuses racialisés ont décrit le besoin d'approches intersectionnelles d'élimination du harcèlement et de la violence :

« Les solutions ne sont pas intersectionnelles...Je ne vis pas le racisme anti-Noirs de façon dissociée de la misogynie et de l'homophobie. Je les vis tous en même temps parce qu'ils visent différents éléments de mon identité. Et je crois que les réponses institutionnelles ne sont pas adaptées à cette réalité. »

Quels sont les effets sur les travailleurs et travailleuses?

Les travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence ont indiqué que cela avait eu des effets importants sur leur capacité de travailler, leur vie personnelle et leur santé.

L'enquête a révélé que :

- Près de **1 sur 2** (43,3 %) des personnes répondantes ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel et **1 sur 3** (28 %) de celles qui avaient fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel au travail avaient subi des effets négatifs sur leur santé et leur bien-être, comme par exemple de la difficulté à dormir;
- **70 %** des travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère sexuel ont indiqué que cela les avait obligés à s'absenter du travail, à y arriver plus tard ou à partir tôt;
- **88 %** des personnes répondantes ayant fait l'objet d'une forme de harcèlement et de violence ont perdu un quart de travail ou ont été suspendues, mutées ou renvoyées à cause du harcèlement et de la violence.

Qui sont les auteurs?

Les personnes répondantes ont indiqué que deux principaux groupes commettaient la majorité des actes de harcèlement et de violence :

1. Les tiers, y compris les clientes ou clients, les patientes ou patients et les étudiantes ou étudiants (28 %)
2. Les collègues de travail et d'autres employées ou employés (25 %).

Il faut bien comprendre qui sont les auteurs pour établir des stratégies de prévention efficaces et des politiques du lieu de travail permettant de répondre efficacement au harcèlement et à la violence quand ils se produisent. Selon les résultats de l'enquête, il y a lieu d'accomplir des travaux plus poussés afin de prévenir le harcèlement et la violence commis par des collègues de travail et des tiers.

Genre des auteurs

D'après les résultats, les hommes (41 %) comme les femmes (29 %) commettent des actes de harcèlement et de violence à caractère non sexuel. Toutefois, près des deux tiers (65,6 %) des personnes ayant subi du harcèlement et de la violence à caractère sexuel au travail indiquent que l'auteur était un homme alors que 13 % indiquent qu'il s'agissait d'une femme, les catégories d'agresseurs suivantes étant une combinaison de personnes des deux sexes (9 %) et deux hommes ou plus (8 %).

Et qu'en est-il de la dénonciation?

Selon le rapport, il existe un écart considérable entre le nombre des travailleurs et travailleuses qui ont fait l'objet de harcèlement et de violence et le nombre de ceux qui l'ont dénoncé.

- Les travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel étaient considérablement plus susceptibles de signaler le fait à leur syndicat (77 %) que ceux ayant subi du harcèlement ou de la violence à caractère sexuel (31 %).
- Les travailleurs et travailleuses ayant fait l'objet de harcèlement et de violence à caractère non sexuel étaient considérablement plus susceptibles de porter plainte officiellement (51 %) que ceux ayant subi du harcèlement ou de la violence à caractère sexuel (24 %).

Obstacles à la dénonciation

Les personnes ayant répondu au sondage qui n'ont pas dénoncé le harcèlement ou la violence ont indiqué bien des obstacles à la dénonciation, dont les trois principaux étaient les suivantes :

1. Je ne pensais pas que c'était assez grave;
2. Je ne croyais pas que cela ferait une réelle différence;
3. J'avais peur que cela ait des conséquences négatives pour moi.

Ces obstacles révèlent le besoin de donner une formation plus poussée sur le harcèlement et la violence ainsi que l'importance d'une intervention rapide et ils soulignent le fait que les travailleurs et travailleuses ne font plus confiance aux processus de dénonciation.

Satisfaction à l'égard du résultat de la dénonciation

L'enquête a permis de constater qu'un grand nombre de travailleurs et travailleuses n'étaient pas satisfaits du résultat de la dénonciation. Environ la moitié de ceux qui avaient procédé à une dénonciation ont indiqué que cela n'avait fait aucune différence et **1 sur 4 a dit que la dénonciation avait fait empirer la situation**. Ce résultat ne varie presque pas selon le moyen de dénonciation (voir la figure 1 en annexe).

Conclusion

Les résultats inquiétants de l'enquête indiquent qu'il reste beaucoup de travail à accomplir pour éliminer le harcèlement et la violence dont les travailleurs et travailleuses font l'objet au Canada. Le taux et l'importance du harcèlement et de la violence illustrent un besoin pressant d'adopter des stratégies de prévention du harcèlement et de la violence commis par des tiers et des collègues de travail. Ces stratégies doivent permettre de tenir compte des effets disproportionnés sur les femmes et les

personnes d'identités de genre variées ainsi que sur les personnes faisant l'objet de formes multiples et intersectionnelles de discrimination. Les travailleurs et travailleuses nous ont indiqué que les processus de dénonciation actuels n'assurent pas la sécurité de ceux qui dénoncent et qu'ils ne jugent pas pouvoir le faire en sécurité.

Il peut être pénible de prendre connaissance des résultats de cette enquête, mais ils donnent aux syndicats une occasion de faire le point sur leurs efforts actuels de prévention et d'élimination du harcèlement et de la violence et de déterminer ensemble les changements qu'il y a lieu d'apporter.

Annexe

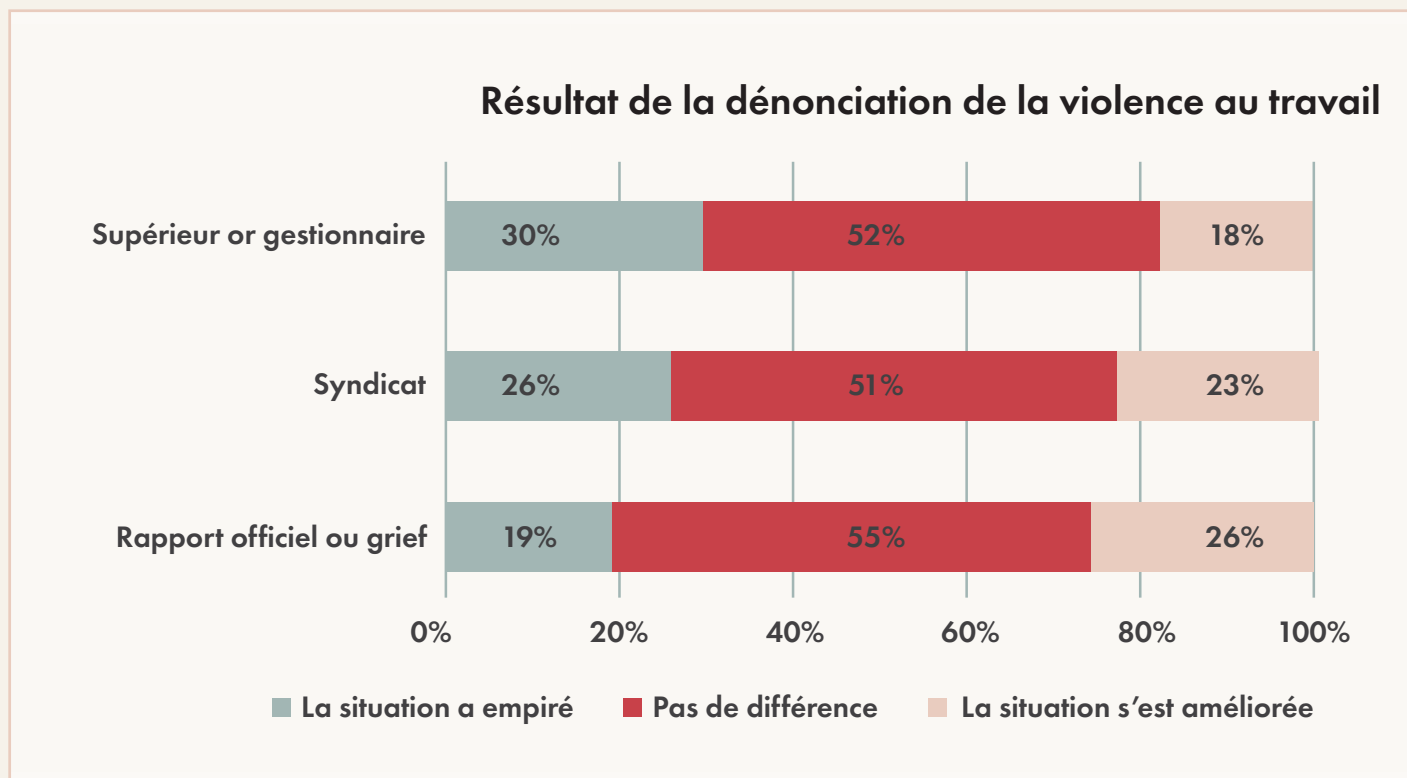


Figure 1.